

# Procès-verbal du Conseil municipal du 27 novembre 2018

Auzet (04) - 19 heures

*Approuvé lors du Conseil municipal du 8 janvier 2019*

*Présents* : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland - *Absent excusé* : M. Simon

En préambule, le maire informe le Conseil de la teneur d'un courrier du président départemental de l'Association des maires de France concernant le mouvement social en cours, accompagné d'une lettre de doléances émanant d'un groupe se présentant comme des « Gilets jaunes » de Château-Arnoux.

## **1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

Le Conseil adopte à l'unanimité le projet de procès-verbal présenté par le maire.

## **2. Echange de terrains - Demande de M. et Mme Deneuve**

A l'invitation du maire, M. et Mme Deneuve ont présenté leur requête au Conseil. Ils souhaitent acquérir auprès de la commune les terrains du domaine public communal jouxtant leur propriété d'une superficie de 400 m<sup>2</sup>. Le maire rappelle la décision du Conseil de ne pas vendre des terrains communaux mais de procéder à un échange entre la commune et les particuliers demandeurs. M. et Mme Deneuve ne proposant rien en échange, aucune décision n'est prise. Le maire rappelle qu'en cas d'accord les frais sont à la charge du demandeur.

## **3. Forfaits « Eau » pour les agriculteurs - Demandes d'explications sur le forfait « Eau » (particuliers)**

Il y a fort longtemps, le Conseil municipal avait décidé que les agriculteurs devaient régler annuellement deux forfaits « Eau » d'un même montant : un pour leur consommation privée, l'autre pour les besoins de leur exploitation. Cette décision n'ayant laissé aucune trace écrite, les personnes concernées demandent au Conseil, qui accepte, de la confirmer par une délibération. Par ailleurs, le maire répondra par courrier à des demandes d'explications concernant le décompte de certaines quittances d'eau dont le calcul répond à des situations complexes.

## **4. Extension de la mairie avec création de locaux administratifs et culturels - Financement de la 2<sup>e</sup> tranche**

Par délibération du 30 novembre 2017, le Conseil municipal avait approuvé ce projet pour un montant de 613 005 € HT, scindé en deux tranches, et sollicité les aides de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2018 et de la Région au titre du FRAT (Fonds régional d'aménagement du territoire). Ces aides ont été obtenues à hauteur de 300 000 € sur un montant de 475 973 € HT (autofinancement : 175 973 €). La deuxième tranche concerne les aménagements extérieurs pour 137 032 € HT. Le maire présente au Conseil l'étude d'impact mesurant les conséquences sur les dépenses de fonctionnement de la Commune exigée par la loi. A l'unanimité, le Conseil approuve cette étude et, à l'invitation du maire, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour un montant de 82 219,20 € et celle du Conseil régional Sud PACA pour un montant de 27 406,40 € au titre du FRAT 2019 (autofinancement : 27 406,40 €). Prochaine étape : l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **5. Révision de la Carte communale**

Le maire informe le Conseil qu'une présentation du dossier par le cabinet Alpicité aura lieu en mairie le 10 décembre en présence des parties concernées (Elus, services de l'Etat, Département, Région). Une réunion publique d'information est prévue le 19 décembre.

## **6. Valorisation écotouristique de l'arboretum du Cubertin - Dossier LEADER (Europe)**

Ce projet, approuvé par le Conseil municipal par délibération du 28 juillet 2018, a franchi la première étape de sélection dans le cadre du programme LEADER Dignois. Il faut maintenant présenter ce dossier en vue de sa sélection définitive en approuvant son contenu, son coût et son plan de financement que le maire détaille au Conseil. Les dépenses prévues correspondent à la réalisation des travaux (débroussaillage, création d'une mare, etc.) et à l'acquisition d'équipements (bornes botaniques, signalétique, nichoirs). A l'invitation du maire, le Conseil approuve le plan de financement pour un montant total de 40 120 € HT. Soit : aides publiques LEADER : 32 096 €, autofinancement de la Commune : 8 024 €.

## **7. Indemnité de conseil 2018 au trésorier municipal**

A l'unanimité, le Conseil accepte le versement de 342,27 € au trésorier municipal pour son indemnité de conseil.

## **8. Demande de l'artisan brasseur occupant d'un bâtiment communal**

M. Gibassier demande la prolongation du montant de son loyer minoré durant une année supplémentaire alors qu'il devait, selon le bail, passer à taux plein le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Le Conseil décide d'attendre la fin de l'année, terme fixé à l'artisan pour s'acquitter de ses retards de paiement. Il prendra ensuite sa décision.

## **9. Déneigement des voies communales**

• M. J.-P. Joubert qui déneige ces voies depuis 2003 demande à la Commune d'actualiser la rémunération de sa prestation qui n'a pas évolué depuis cette date. A l'unanimité (M. Joubert ne prend pas part au vote), le Conseil décide de revoir les tarifs comme suit : un forfait fixe de 800 € quelque soit le nombre de sorties, un forfait de 168 € par sortie pour tous les hameaux, un forfait de 42 € pour l'Infernet dans le cas où ce seul hameau serait enneigé.

• Par ailleurs, le Conseil accepte l'avenant à la convention n° 2 liant la Commune à M. J.-L. Allibert pour le déneigement de la seule voie communale du Fanget pour la somme de 12,50 € HT par passage.

### **Questions diverses**

- Le maire informe le Conseil de la tenue d'une réunion publique d'information sur la communauté d'agglomération Provence Alpes, dont la Commune est membre. Elle aura lieu à Barles, le 14 décembre à 18 h.
- Vœux du maire 2019. Le Conseil arrête la date du samedi 12 janvier à 18 h, grande salle de la Fontaine de l'Ours, avec apéritif de clôture.

La séance est levée à 21 h 30 - Secrétaire de séance : Martine Mattéi - Mise en forme : M. Simon